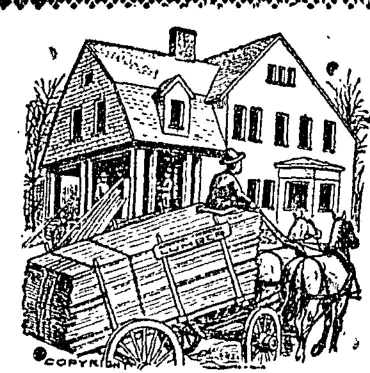
LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 31 JANVIER 1907 — No. 17



Session Legislative

La seconde session législative du premier parlement de la province d'Alberta a été ouverte jeudi, 24 janvier, dans la grande salle de l'école McKay.

Le temps splendide favorisa cette cérémonie à laquelle de nombreuses dames aux brillantes toilettes assistaient.

La salle de délibération, était comble bien longtemps avant le commencement de la cérémonie.

Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Buleya, escorté par un escadron de milice commandé par le capitaine Harbottle, arriva vers 2.40 hrs à la porte de l'école McKay, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang par la garde d'honneur qui l'attendait.

Les officiers des escadrons de milice B et C auxquels s'étaient joints de nombreux officiers appartenant aux corps volontaires d'infanterie et d'autres armes, tous en grande uniforme, reçurent son Honneur le Lieutenant Gouverneur et formèrent sa suite jusqu'au pieds du trône.

Après les cérémonies d'usages, Son Honneur lut le discours du trône, que nous reproduisons *in extenso.*

DISCOURS DU TRONE.

MONSIEUR L'ORATEUR ET MESSIEURS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 1re législature de la province d'Alberta.

L'année qui vient de s'écouler a été témoin d'un développement incomparable, dans tout l'Ouest du Canada et plus particulièrement dans cette province.

Nous devons un humble témoignage de reconnaissance à la divine Providence pour la splendide récolte de l'an passé et pour la prospérité matérielle qui est la conséquence de bonnes récoltes dans un pays agricole comme le nôtre.

Pendant les vacances, une conférence des premiers ministres des diverses provinces a été tenue à Ottawa, pour reviser la répartition des subsides provinciaux. Son résultat est très satisfaisant puisque la répartition des subsides entre les provinces et le Dominion sera établi sur des bases plus équitables que jamais, d'après lesquelles nous aurons une aide matérielle en proportion aux nécessités toujours croissantes de cette province.

Le résultat du recensement, fait l'année dernière par le gouvernement fédéral, est pour nous un sujet de satisfaction. Il a démontré que cette province était appelée à prendre une plus grande part dans les conseils du Dominion. A la présente session du Parlement un bill a été présenté pour pourvoir à l'augmentation de la représentation de l'Alberta à la Chambre des Communes.

La province a été honorée depuis la dernière session de la législature par la visite de son Excellence, le Comte Grey, gouverneur général du Canada, accompagné de Son Excellence la Comtesse Grey et des membres de la famille. C'est un sujet de grande satisfaction pour les habitants de la province, d'observer l'intérêt tout particulier pris par Son Excellence, en tout ce qui concerne son histoire et son développement, et cela d'autant plus que la grande expérience acquise par Son Excellence dans les nombreuses fonctions publiques qu'il a remplies donnent la plus grande valeur à ses opinions sur tout ce qui concerne les affaires publiques.

Votre attention sera prochainement appelée sur l'établissement dans la province de cours de Justice. On ne saurait attacher trop d'importance à un pareil sujet. Il est essentiel pour tout bon gouvernement, dans n'importe quel pays, que la machine à travers laquelle ou au moyen de laquelle les lois sont mises en vigueur, soit établie sur des bases solides. J'ai donc confiance que vous apporterez votre plus soigneuse attention à ces mesures.

L'activité croissante dans la construction de chemins de fer qui se manifeste dans l'Ouest et la certitude d'un beaucoup plus grand développement, dans cet ordre d'idées, dans un avenir prochain, nous créé un besoin impérieux de faire une loi uniforme, réglementant les chemins de fer dans l'intérieur de la province. On vous soumettra un projet de loi à cet égard.

L'accroissement du traffic et du commerce dans la province durant l'année passée a été très rapide. Cet accroissement entraine de nouvelles responsabilités. On a éprouvé depuis longtemps dans le monde du commerce, que la loi qui concerne les assignations des personnes insolvables est loin d'être satisfaisante. En vue d'améliorer cet état de choses, on soumettra, à votre considération, le projet d'un système complet de réglementation, établi d'après les meilleurs principes.

Un acte concernant la garde des aliénés, et les dispositions spéciales intéressant leurs propriétés auquel il sera joint un projet traitant de l'entretien des aliénés dans les asiles spéciaux, vous sera également soumis.

La protection du gibier à poil et à plume a occupé l'attention de mon gouvernement pendant les vacances. Une enquête très complète a été faite. En conséquence un projet de réglementation sur ce sujet sera placé entre vos mains.

Une mesure de prévoyance tendant à encourager d'avantage l'instruction secondaire est un autre sujet que l'on vous demandera d'étudier de très près. Et à cet égard une mesure ayant pour objet d'établir la taxe des terres de la province, situées en dehors des limites des districts d'écoles déjà établis, en vue du soutien des écoles en général, vous sera soumise.

Un acte pour la protection de la santé publique sera parmi les importantes mesures soumises à votre considération, aussi qu'un projet d'augmentation des revenus de la province par une exposition et une équitable imposition des corporations qui y prendront part.

Les comptes publics et les estimés seront déposés devant vous prochainement.

Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis sûr que vos délibérations sur tous les sujets que je viens d'énumérer, assureront la prospérité et le bien-être de la province.

Après la lecture du discours du trône, la séance fût levée et remise à Lundi 28, à 8 hres p.m.

La séance de Lundi soir fut consacrée à la nomination des divers comités et aux débats sur la réponse au discours du trône.

C'est le nouvel élu de Gleichen E. H. Riley qui était chargé de prononcer l'adresse. Il s'en est acquité à la perfection. Son discours a mis en évidence les qualités solides et brillantes de la nouvelle recrue libérale.

L'adresse fût secondée par le nouveau député de Vermillon, J. B. Holden.

Il ne fût pas moins éloquent que le député de Gleichen. Les deux nouveaux députés ont fait sur leurs collègues et sur le public nombreux une une excellente impression.

Le leader de l'opposition A. J. Robertson répliqua en peu de mots, n'ayant que fort peu de choses à dire.

Il employa des arguments assez spécieux comme par exemple : " La prospérité ne fut pas confinée à l'Alberta seulement." Le premier ministre n'eut pas de peine à les refuter.

Dans sa réponse il parle du résultat des élections de Gleichen. Le député de Gleichen dit-il, fût choisi librement par les électeurs. Sa nomination est l'expression de la volonté populaire.

Avec une pointe d'ironie, il félicita M. A. J. Robertson d'être encore le leader de l'opposition.

On se souvient en effet que dans la campagne conservatrice de Gleichen, le principal argument était, que le parti conservateur avait besoin d'un leader au parlement et que, le replâtré

NOTRE CONCOURS

Voir les Conditions septième page

Session Legislative
(Suite)

M. Waslh était l'homme nécessaire.

Répondant aux quelques critiques de l'opposition, le premier ministre rappela ce que le gouvernement a fait pour les cultivateurs.

Il faut que l'opposition se bande les yeux pour ne pas voir, dit-il, nous avons encouragé la culture des betteraves suèrières, des crémeries et des stations d'engraissement des volailles ont été faites. Nous avons fait notre possible pour assurer un meilleur marché pour les grains de l'Alberta dans la Colombie Britannique. Un agent a été envoyé pour s'enquérir des conditions. Déjà nous commençons à retirer les bénéfices de son travail.

L'Honorable Rutherford dit son espoir de voir bientôt s'ouvrir la route de la Baie d'Hudson. Il parle de la sollicitude du gouvernement pour les écoles publiques de la province. Il dit quelques mots sur la situation financière de l'Alberta qui est meilleure que celle de n'importe quelle autre province du Dominion.

En quelques mots il explique comment les subsides provinciaux augmenteront avec le chiffre de notre population. Augmentation qui sera établie par des recéncements faits tous les cinq ans.

Il parle encore de la visite du Comte Grey, de la situation minière et des efforts que fera le gouvernement pour obliger les compagnies de chemin de fer à fournir assez de wagons pour assurer le transport du charbon.

Il termine en récapitulant les diverses lois ou réglementations qui seront soumises au parlement pendant la présente session.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été votee sans amendement.

Drame de la folie

Un drame épouvantable dont les suites auraient pu être excessivement graves, s'est déroulé il y a quelques jours à 200 milles à l'Ouest d'Edmonton, sur la rivière MacLeod au lieu connu sous le nom de Bigeddy.

Là sont établis deux Français, deux Anglais, un Allemand et un Américain.

Le Bigeddy est comme un oasis dans les plaines désertes qui s'étendent entre Edmonton et les Montagnes Rocheuses. Les voyageurs nombreux aujourd'hui dans ces régions y trouvent à se ravitailler.

L'américain établi là-bas, un nommé Hombaek donnait depuis quelque temps des signes de folie. Lorsqu'un jour son état s'aggrava soudain il devint absolument furieux.

Il pénétra dans le magasin de MM. Moreau et Berthoux, les Français, et saisissant une carabine, chassa les propriétaires, puis s'attaqua aux voisins Anglais et l'Allemand.

Il tira 14 coups de carabine sans atteindre personne. Ceux-ci craignant d'être obligés d'en arriver à une extrémité fâcheuse, réunirent quelques provisions et s'enfuirent dans le bois.

Pendant deux jours, en plein désert, par un froid de 40o au-dessous de zéro, les malheureux errèrent à la recherche d'une tribut d'indiens qui était campée à environ 15 milles.

Ne rencontrant pas de traces fraiches, ils crurent que les indiens étaient partis et retournèrent sur leurs pas.

A demi mort de faim et de froid, après s'être concertés, ils décidèrent de s'emparer du fou ou de le détruire, car ils étaient eux-mêmes exposés à une mort certaine. Niazard, le jeune allemand et Mr Moreau, se dérigèrent vers la maison.

Hombaek les reçut par des menaces, contraints par les circontances MM. Niazard et Moreau ouvrirent le feu sur le malheureux.

Hombaek atteient de deux balles, au bas vente et à l'épaule, mourût presque instnatanément.

Il avait organisé le magasin pour soutenir un siège en règle. Une caisse de cartouche et de balles était placée à sa portée, ainsi qu'une hache et un couteau de boucher.

La police montée prévenue se rendit sur les lieux pour procéder à une enquête.

MM. Niazard, Moreau et Berthoux traduits devant la cour ont été exonérés de tout blâme.

La cour ayant reconnu qu'ils se trouvaient dans un cas de légitime défense.

Nous ne saurions dépeindre d'ailleurs les souffrances morales endurées par ces braves gens.

Feuilleton du "Courrier de l'Ouest"

Les Belles de Nuit

Par PAUL FEVAL

No. 5

Merci, pauvres Belles ! L'ange de Penhoël aura du pain ; Belles-de-nuit, merci ! doux esprits que la bonté de Dieu laisse errer dans les pauvres sentiers de la Bretagne !

V

LA HUTTE

C'était comme une ruche ; au centre, il y avait un foyer de copeaux dont la fumée s'en allait comme elle pouvait, par un trou percé dans le toit.

Des billots, des doloires, des paroirs et tous les outils de l'état de sabotier meublaient seuls la cabane. Dans un coin, deux tas de feuilles sèches servaient de lit.

Haligan, beau vieillard à la figure mâle et franche, rougissait au feu une paire de sabots neufs.

Un étranger était assis sur une escabelle. Auprès de lui, deux fillettes adorablement jolies se tenaient tout essouflées, essuyant leurs beaux fronts couronnés de cheveux mouillés.

Car elles avaient couru, ce soir, à la brune, et la fatigue faisait battre encore leur coeur sous les plis blancs de leurs robes.

L'étranger se nommait Mantalt ; il était de haute taille, et une fière intelligence brillait dans ses yeux.

—Parlez, enfants, je veux tout savoir, dit-il ; vous m'avez raconté la ruine de Penhoël. Pourquoi, vous qui semblez généreuses et bonnes, avez-vous abandonné Penhoël dans sa misère ?

—Pour le secourir, répondit Marie, l'aînée et la plus belle des deux jennes filles. Pontalès nous croit mortes, et c'est ce qui nous sauve. Nous nous cachons aux yeux de ceux-là même que nous aimons le mieux. Roger lui-même croit que Louise n'est pas de ce monde.

—Roger ? répéta Montalt ; qui est-ce Roger ?

—Celui qui doit épouser Louise.

—Et vous, Marie, comment a nom celui qui doit vous épouser ?

—Personne ne doit m'épouser, répondit la jeune fille en rougissant. Je sais la belle histoire de mon oncle Philippe. Je ne veux pas me marier.

—Pourquoi ?

—Parce que, répartit Haligan, c'est elle qui dit cela, jamais elle ne trouvera un fiancé si grand, si noble, ni si généreux que son oncle Philippe.

—Est-ce vrai ? dit, l'étranger qui souriait.

—C'est vrai, fit Marie.

—Mais comment êtes-vous mortes ? demanda encore l'étranger.

—Assassinées, répondit Marie. Nous ne pouvons pas vivre, puisque nous avions surpris le secret de Pontalès.

Elle raconta la scène du pertuis du Theil. Les deux scélérats, nous le savons, s'étaient enfuis à la voix d'Haligan. Comme celui-ci passait son chemin en chantant le troisième couplet de sa chanson, il entendit un cri faible qui semblait sortir du fond de l'eau. Il regarda et ne vit rien ; mais le cri se répéta, et son nom prononcé le força de pousser plus avant ses recherches.

Nous avons dit que le pertuis du Theil était entouré de tous côtés par les arbres de la forêt. Les branches tombaient jusque dans l'étang, dont les rives se cachaient sous la voûte circulaire fermée par le feuillage. Tout corps humain qu'on jette à l'eau doit revenir à la surface, ne fut-ce que pour un instant : c'est la loi physique. Marie et Louise étaient revénues, mais au lieu de remonter à l'endroit où elles avaient disparu, l'élan de leur chute les avaient poussées jusque sous les branches. De sa main mourante, Marie avait saisi un rameau, tandis que son autre main tenait la robe de Louise évanouie.

Ce fut ainsi que le brave sabotier les trouva.

Haligan détestait Pontalès autant qu'il aimait Penhoël. Il recueillit les deux soeurs dans sa hutte, et, grâce à lui, elles purent jouer ce rôle de Belle-de-nuit, qui les mettaient à même de secourir la famille abandonnée.

Mais le crime avait cependant profité aux assassins dans une certaine mesure.

Marie et Louise étaient restées, en effet, malades pendant plusieurs jours et n'avaient pu avertir Penhoël, dont la ruine s'était consommée.

Il avait perdu son dernier louis au lansquenet du cadet de la Routth de Voz de Keretcoeterac.

Le dernier louis provenait de la vente de son château.

—Je ne sais pas encore, ajouta cette belle petite Marie, quand elle eut achevé son récit, je ne sais pas encore pourquoi vous vous intéressez à notre famille. Vous êtes un inconnu pour nous, mais dès le premier instant je me suis confiée à vous comme à mon père... mieux que cela, comme je me serais confiée à mon bien-aimé oncle Philippe de Penhoël. J'ai lu la générosité de votre coeur dans vos yeux. Hâtez-vous, je vous en prie, si vous voulez nous sauver, car le terme du réméré expire demain...

—Demain, répéta Montalt, qui rêvait.

Puis il ajouta, donnant une autre expression à son sourire :

—Il y a loin jusqu'à demain.

—Avez-vous assez d'argent pour que Penhoël puisse racheter son château ? demanda Louise.

—Ce n'est pas de l'argent qu'il nous faut, répondit Montalt. Les misérables ont eu assez d'argent de Penhoël, cependant je voudrais l'acte de vente...

—Il est chez M. le Hivain ! s'écrièrent à la fois les deux soeurs.

Haligan avait fini de dorer ses sabots neufs. Il dit :

—Si vous voulez, je vais prendre ma hache et aller vous chercher ça.

Montalt secoua la tête.

—C'est du travail pour nos belles-de-nuit ! répliqua-t-il en regardant les deux enfants, qui répondirent :

—Nous sommes prêtes.

Avant de les laisser partir, Montalt demanda :

—Les meubles de famille des vieux Penhoël sont-ils restés au château ?

—Tous les meubles, répliqua Marie. Pontalès a tout gardé.

—Vous êtes sûre que le secrétaire de feu le vicomte, père de Philippe et de Pierre est toujours à sa place ?

—J'en suis sûre.

—Allez donc, rapportez-moi l'acte de vente et nous commencerons la bataille.

VI

LE CAUCHEMAR

M. le Hivain avait maintenant une maison fort proprette au bourg. Le foin emplissait tout doucement ses bottes, et l'idée lui venait de prendre femme.

En attendant, il vivait seul et mangeait présque tous les jours au château, car Pontalès et lui devenaient une paire d'amis de plus en plus inséparables.

Ce soir il rendra chez lui vers dix heures, après avoir excellemment soupé. Pontalès avait un cuisinier de Paris qui aurait rendu l'appétit à un mort, et la vieille cave de Penhoël était loin d'avoir vidé tous ses flacons. Nos deux coquins se donnaient du bon temps à coeur-joie.

En traversant le bourg, M. le Hivain allait de ci de là, chantant la "Mère Godichon," ou autre bucolique analogue, comme un homme de loi qui a la conscience pleine de médoc et de gibier. Il s'amusait à voir deux coqs sur le clocher, deux lunes au ciel et trente-six chandelles au bout de son nez.

Sa maison était proche : l'habitude fit qu'il ne se trompa point de porte.

Il eût seulement un peu de peine à fourrer sa clé dans la serrure : mais patience ! comme il allait ronfler tout à l'heure entre les bons draps de son lit !

Etait-ce la berlue ? Il crut apercevoir deux ombres blanches dans les ténèbres de la cour, et s'écria :

—Qui vive ! si vous êtes des Belles-de-nuit passez au large, vagabondes.

Ce n'est pas M. le Hivain qui mettait des écuellées de soupe à sa porte pour les passants.

Depuis que l'âge de raison lui etait venu, il n'avait jamais donné un sou vaillant à un pauvre.

Mais il n'y a pas de Belles-de-nuit ! ce sont des superstitions et des menteries ! Les philosophes ne croient point à cela.

Maître le Hivain se coucha en chantant sur l'air de "Si je meurs, que l'on m'enterre dans la cave où est le vin"

C'est demain matin qu'expire
Le terme du réméré...

—Ou demain soir, se reprit-il. Enfin, n'importe. Par conséquent, c'est demain que mon ami Pontalès me constitue une rente annuelle de quatre mille francs. Ce n'est pas payé ! je tâcherai d'en avoir cinq... Si j'en demandais six... non sept... Ah ça ! il peut bien m'en donner huit... et neuf aussi. Pourquoi pas dix ?...

Quand le sommeil vint, il avait trente mille livres de rentes, garanties par hypothèque et la paix du coeur

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Nouvelle

Rose-Rose

Suite

Sitôt que je pus, c'est-à-dire seulement une douzaine de jours après, je revenais rue de Lille. La maison d'où j'avais vu sortir la jeune fille était une maison meublée. Je m'informai : " Une jeune fille blonde,très grande,etc..." On ne put me donner aucun renseignement précis. Pour comble de malchance, le patron impliqué dans les affaires de la Commune, était en fuite. Le personnel venait d'être récemment renouvelé. Une seule vieille servante restait, je l'interrogeai.

Elle me dit qu'en effet une jeune personne était venue loger dans la maison, pendant quelques jours avec sa mère, mais qu'elle était partie maintenant, quant à son nom, cette femme ne s'en souvenait pas. J'eus beau la presser de questions : ignorance ou crainte, elle ne voulut rien dire.

Bah ! pensais-je, la terre est petite. Je la retrouverai toujours ! Et puis, quand même je ne la retrouverais pas, je l'aurai vite oubliée !

En cette seconde hypothsse, je me trompais. Etait-ce la hardiesse de l'acte accompli, l'impression artistique de cette forme pure sur mon âme violemment secouée, la reconnaissance que je lui devais, que nous devions, mes hommes et moi, de n'avoir pas été lâches, grâce à elle ? Difficile à analyser, tout cela. Le certain, c'est que l'image de l'héroïque jeune fille s'était profondément gravée en moi, et s'y gravait encore davantage.

D'où venait-elle ?.... Comment se trouvait-elle à Paris, malgré les horreurs de la guerre civile, malgré les dangers qu'elle y courait ? A la pureté de son accent, à la grâce suprême avec laquelle elle m'avait dit simplemots : " Tenez, Monsieur ! " J'avais bien compris qu'elle était Française et de race distinguée. Mais que cela était peu de chose ? Comment, où la chercher sur des indidations aussi vagues ?

L'horrible guerre civile enfin terminée, j'avais repris mon service de mer. Un voyage en Cochinchinne, où j'allais pour la première fois, m'intéressa vivement, mit de l'air dans mes pensées. Je n'avais certes pas oublié Rose-Rose : c'est ainsi que je me plaisais à appeler la jeune fille, personnifiant en elle la fleur qu'elle tenait à la main ; elle me semblait pourtant ne plus exister en mon cerveau qu'à l'état d'un souvenir charmant, mais destiné à s'effacer peu à peu, comme toutes choses.

C'est au retour de ce voyage qu'une de mes tantes voulut me marier. Rien de plus naturel, n'est-il pas vrai ? Et cependant, la première fois qu'elle s'ouvrit à moi de ses projets, je me fâchai vertement. Il me semblait qu'il n'y avait pour moi qu'une jeune fille au monde, une seule avec laquelle j'eusse la certitude d'être heureux, une seule qui fut digne de mon affection absolue... Et c'était Rose-Rose, que je voyais toujours dans mes pensées, longue, mince, frêle, souriante, véritable vierge de vitrail, sa fleur épanouie aux doigts.

Entre nous, mon cher, quand je pense à ça maintenant, je me trouve grotesque. Aimer, quel autre terme employer pour définir ce sentiment violent et exclusif ? Aimer une femme, une forme plutôt, entrevue une seconde, vainement cherchée, et que je ne retrouverai sans doute jamais ? Mais que voulez-vous ? J'étais jeune ; j'ai toujours été pas mal romanesque ; et puis, nous autres marins, nous avons de ces cocasseries-là. La solitude en mer, l'éloignement, la vie rêveuse et contemplative, tout ça nous fait des cerveaux à part. Toujours est-il que, mentalement je me considerais comme fiancé à Rose-Rose.

J'ai toujours repoussé l'idée de mariage, au grand désespoir de ma pauvre tante, qui, lorsque je revenais de chacun de mes voyages, avait toujours une " perle " nouvelle à me proposer. De perle en perle, d'année en année. la quarantaine est venue, puis la cinquantaine, et garçon,toujours garçon...

Le commandant rallume son cigare éteint et se mit à regarder la mer, les yeux vagues.

Et vous ne l'avez jamais revue ?

Si, murmure-t-il.

Et, comme mon silence l'interrogeait, il se prit à parler, la tête morte, immobile, comme s'il faisait un rêve douloureux..?

Oui, revue !... et tout bêtement, à deux pas d'ici, à Beaulieu, à la réserve de Beaulieu...

J'y étais venu déjeuner un matin, fatigué de la mondanité de Monte-Carlo. Vous connaissez cette Réserve de Beaulieu... la longue serre vitrée, la terrasse sur la mer... Je m'étais assis à une table à l'écart, près de l'entrée. Ah ! tout cela est si net à mon esprit !... Après avoir commandé mon déjeuner, je relevais les yeux, quand, dans l'angle opposé, près de la cheminée où brûlait un feu ardent, car il faisait froid, j'aperçus d'abord le dos d'une dame à cheveux blancs, puis en face d'elle...

Sans doute, les années avaient fait leur œuvre.

La taille mince s'était développée, la flamboyante chevelure s'était argentée, l'état des yeux et du teint s'était atténué, mais c'était Rose-Rose, Rose Rose que je voyais là, devant-moi !

Mon cœur battait à se rompre, mille pensées tournoyaient dans mon cerveau, que faire ? Quel parti prendre ? Ne rien dire ? Si elle n'était que de passage à Beaulieu, c'était risquer de ne la revoir jamais. Parler ? me présenter à elle C'était bien hardi, bien indiscret. Et si je m'étais trompé ? si ce n'était pas Rose-Rose ? Oh ! non ! c'était elle, ce ne pouvait être qu'elle. Et puis ne valait-il pas mieux mille fois passer pour un original, un malappris que de laisser s'envoler cette occasion unique et depuis si longtemps cherchée ?

Je n'y tins plus, et dans un coup d'audace, oubliant toute convenance mondaine, je pris mon portefeuille, en tirai une carte, y inscrivis d'une main tremblante : " Mai 1871, rue de Lille."

Puis appelant un maître d'hôtel :

—Portez à cette dame ! dis-je en la désignant.

J'ai donné souvent des ordres, et dans de rudes moments, jamais je n'ai été aussi troublé qu'en donnant celui-là.

Je vis l'homme poser la carte sur un plateau, traverser la salle d'un pas lourd et nonchalant, la remettre. A ce moment, je fus sur le point de me lever, de parler comme un fou

Elle prit la carte et lut. Puis elle poussa un " ah ! " d'étonnement vite étouffé : un flot de sang lui monta au visage. son regard croisa le mien et nous restâmes ainsi quelques secondes immobiles, muets, revivant le passé.

Je me levai.Mes jambes tremblaient J'allai à elle, et m'inclinant :

—" Excusez-moi, Madame, si j'ai osé...

D'une voix émue, simplement :

—Oh ! Monsieur !

Puis me présentant :

—Maman,M. le comte de Tréjane... Le commandant des marins de la rue de Lille...

La mère eut le même mouvement de surprise que la fille, et très simplement, elle aussi :

—Ah ! Monsieur !

(A suivre.)

Vieilles Lettres.

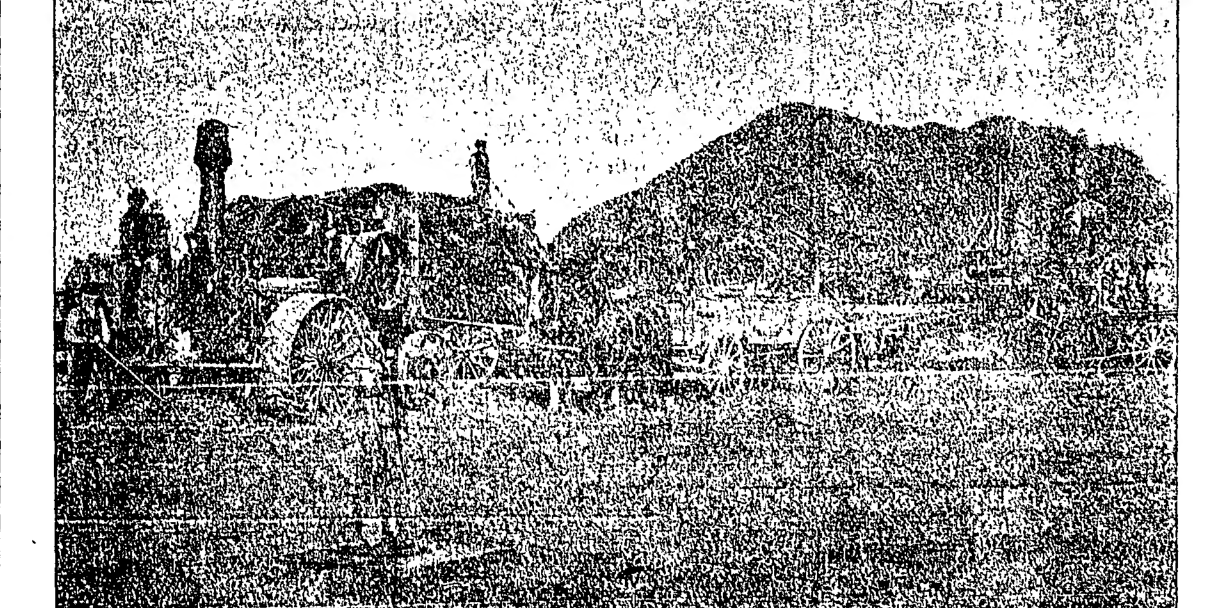
Quand, chauffant nos pieds aux tisons,
En rêvant nous vous relisons,
Vieilles lettres toutes jaunies,
—O vieilles lettres d'autrefois !—
Nous croyons sentir sous nos doigts
Refleurir nos jeunes années !

Votre papier terne et jauni
S'éclaire du rayon béni
De notre jeunesse ravie,
Et nous revoyons, grâce à vous,
Ces temps heureux, ces temps si doux
Qui sont l'aurore d'une vie !

Grâce à vous, pour quelques instants,
Les chaudes teintes du printemps
Se mêlent aux pâleurs d'automne ;
Et c'est un peu de nous enfin
Que, sur ces riens de papier fin,
En sa bonté Dieu nous redonne.

Sous la poussière, voile épais,
Vieilles lettres, dormez en paix,
Moitié larmes, moitié sourire :
Vous êtes les témoins certains
Des beaux jours, hélas ! si lointains...
Toute à celui qui vous déchire.

J. NORMAND.



Battage du grain

Avez-vous lu les conditions de notre concours ?

Si oui : mettez-vous en mesure de gagner l'un des prix.

Avec un peu de perseverance, vous pourrez acquerir un certain nombre de bons. C'est-a-dire autant de chances de gain.

Les prix sont importants.

$50.,—$25.,—$15.,—$10., etc.

Le gain de l'un d'eux peut vous permettre d'acheter des livres ou tout autre objet de votre convenance.

Parcourez attentivement les conditions de notre concours. Elles sont faciles et a la portee de tous. Pourquoi n'essayez-vous pas.

Prenez part au Concours.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1,00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 31 Janvier 1907

SESSION PROVINCIALE

Le Parlement Provincial a commencé de siéger depuis trois jours.

Le discours du trône et les débats qui a suscité la discussion de l'adresse n'offrent rien de particulièrement saillant.

Aucune grosse question politique importante n'est en perspective.

Après un rapide coup d'oeil jeté en arrière, le Lieutenant Gouverneur énumère les grandes lignes du programme de la session.

De nombreuses questions d'un très grand intérêt soumises au parlement, telles que par exemple, la législation des chemins de fer dans la province. Les mesures relatives aux aliénés, la protection du gibier, la taxe des terres en dehors des districts d'écoles organisés.

Mais la question à laquelle le gouvernement parait attacher le plus d'importance est certainement celle qui a trait à l'établissement de cours de justice dans la Province.

Le gouvernement s'applique de toutes ses forces à améliorer constamment notre législation intérieure.

Il convient de noter l'esprit d'optimisme dont tous les débats pour l'adresse en réponse au discours du trône, ont été profondément empreints.

La marche si rapide de notre province dans le passé, et une immense confiance dans l'avenir, sont les éléments qui donnent à notre assemblée provinciale, le calme et la bonne harmonie indispensables pour faire une œuvre féconde.

LA NOUVELLE LOI DES TERRES

La nouvelle loi des terres

Le projet de loi relatif au nouveaux règlements des homesteads vient d'être déposé devant le Parlement Fédéral. D'après ce projet toutes les sections paires ou impaires, sauf les sections d'écoles sont destinées à devenir la propriété des colons et non pas des corporations puissantes ou des spéculateurs.

Les sections paires seront comme sous l'ancienne loi données en homestead. Chaque colon aura un droit de pré-emption sur le quart voisin dans la section impaire. Lorsque comme c'est le cas de beaucoup de homesteads déjà établis, il y aura impossibilité pour eux de s'établir sur le quart de section voisin, ils pourront exercer leur droit de pré-emption dans un rayon de neuf milles.

Comme précédement, les homesteads sont acquis moyennant le paiement des frais d'inscriptions soit $10. et certaines conditions de séjour. Quant aux terres sur lesquelles les colons pourront exercer leur droit de pré-emption, elle seront acquises à raison de $3.00 l'acre prix minimum. La somme totale est payable dans un délai de 8 années et frappé d'un intérêt de 5 p.c.

Les paiements sont échelonnés à partir de la troisième année.

La loi est conçue dans l'esprit le plus juste et le plus libéral. Elle donne aux cultivateurs beaucoup de facilités et peut être considérée comme la réalisation du programme du parti libéral :

La terre pour le colon et non pas pour le speculateur.

Qu'elle va être l'attitude de ce bon Monsieur Foster et de ces chers amis, vous savez.... ceux qui avaient fait des spéculations si.... habiles avec l'argent des autres ?

Cette loi est bien fâcheuse pour eux, ils ne pourront plus acheter des 100,000 âcres de terre dans la Saskatchewan ou ailleurs.

Elle est finie la comédie !

Mais combien d'années de sagesse et de prévoyance n'a-t-il pas fallu au gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, pour réparer les maladresses du gouvernement conservateur.

Il a enfin atteint le but, mais cela ne nous rend pas les 25 millions d'âcres donnés au C. P. R.

Le texte de la loi sera publié dans nos colonnes très prochainement.

COLONISATION

Il y a quelques mois, par suite de circonstances particulières se produisait l'exode des habitantsdes îles St-Pierre et Miquelon.

Une société de colonisation de la province de Québec sut attirer plusieurs centaines de ces immigrants qui sont Français.

On leur promit de les placer sur des terres ou de leur procurer du travail dès leur arrivée. Mais comme il arrive trop souvent, dès que les nouveaux colons furent arrivés, ils furent bousculés de-ci, de-là, placés au hasard, avec de maigres salaires. Il ne fut plus question de les placer sur les terres, la saison n'étant pas d'ailleurs très favorable.

Enfin, pour toutes ces raisons et d'autres aussi sans doute, les St-Pierrais sont mécontents. Ils veulent s'en retourner dans leur île.

Pourquoi la Société de Colonisation d'Edmonton n'essaierait-elle pas de faire quelque chose pour attirer ici tous ces braves gens.

Ils sont habitués aux travaux les plus durs, et la perspective de devenir agriculteurs dans le Nord-Ouest ne peut que leur sourire. Ils y gagneraient, eux, une large aisance, la province verrait sa population s'accroitre d'un seul coup de quelques centaines de colons, de la classe la plus désirable et nous Canadiens Français et catholiques, nous serions renforcés d'autant.

Le gouvernement de l'Alberta ne peut que voir d'un bon oeil, un effort tenté dans ce sens. Pourquoi ne pas essayer de profiter de cette occasion unique pour nous.

La Société de Colonisation d'Edmonton, doit passer de la théorie à la pratique, des paroles aux actes. Mais il ne faut pas qu'elle perde un instant. Si elle attend que les St-Pierrais soient rentrés dans leur île, il sera trop tard.

Ils n'en bougeront plus.

Simple mot.

Malgré toute notre courtoisie et malgré tout l'intérêt pris par un lecteur à la polémique qui s'est engagée dans nos colonnes sous la rubrique " Tribune libre " à propos des Chevaliers de Colomb, nous ne pouvons nous rendre aux désirs exprimés par le membre de la Société des Elks, qui nous écrit. La place nous manque pour publier l'appréciation donnée par le *Canada* sur le boycott. 2o pour publier en entier la lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de St-Albert à propos de sociétés secrètes.

Néanmoins il n'est pas douteux pour nous que Monseigneur a condamné de la façon la plus expresse la Société des " Elks " en même temps que celle des " Eagles."

Voici d'ailleurs deux extraits de cette lettre qui sont de nature à faire cesser tout équivoque.

" Il n'y a pas le moindre doute pour nous que la Société des " Elks " et nous en disons autant de celle des " Eagles " rentre dans la catégorie des société secrètes et est, *comme telle condamnée par l'Eglise.*".

et plus loin, après avoir parlé de la grande quantité de sociétés qui existent, il est dit :

" Il faut donc avertir nos catholiques de ne pas s'engager inconsidérément dans ces sociétés et ceux qui s'y sont engagés, ceux *spécialement* qui se sont engagés dans la Société des " Elks " ou dans celle des " Eagles " *doivent s'en retirer et cesser absolument tout rapport avec elle.*"

Mais je crois tenir de source très autorisé que le sens de cette lettre était plutôt *une recommandation aux Catholiques de faire de préférence partie des sociétés exclusivement catholiques* et non de condamner une société, que tous savent être organisée dans un but purement social telle que la société des " Elks."

Seriez-vous assez bon Monsieur le Rédacteur de publier dans votre journal pour l'information de tous, le texte de la lettre pastorale lue à cette occasion.

Vous remerciant de votre obligeance.

" UN MEMBRE DE LA SOCIETE DES " ELKS."

TRIBUNE LIBRE

Les Chevaliers de Colomb

30 Janvier 1907

Mr le Rédacteur du
COURRIER DE L'OUEST

J'ai pris beaucoup d'intérêt dans la correspondance parue dans votre journal au sujet de certaines questions et réponses publiées à propos des Chevaliers de Colomb.

La réponse à la question suivante m'a paru plutôt laisser le lecteur sous l'impression que la Société des " Elks " était une société condamnée par l'Eglise, qu'une réponse à la question demandant si une des conditions d'admission dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb, était de ne faire partie des " Elks " et je crois que votre ami entre sur un tout autre terrain en y répondant, et à laquelle vous me permettrez bien d'ajouter quelques lignes de plus, voyons :

Q.—" Est-il exact qu'une des conditions d'admission dans le Conseil d'Edmonton de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, soit de ne faire partie de certaines sociétés fraternelles, entre autre la société des " Elks " ? "

R.—" La condition d'admission parmi les Chevaliers de Colomb est d'être catholique pratiquant.. Si une société condamnée quelque part est tolérée en certains endroits, dans certains endroits, un membre de la société tolérée, peut devenir Chevalier de Colomb, car il reste catholique pratiquant."

Votre correspondant fait par cette réponse l'assertion que si les Chevaliers de Colomb refusent le droit d'admission dans leur société, aux membres de certaines sociétés qui ne leur plaisent pas également dans différentes localités elle doit être par le fait condamnée par l'Eglise. Depuis quand les Chevaliers de Colomb se sont-ils arrogés et subrogés des droits jusqu'ici détenus par l'Eglise ?

Il me semble que la lettre pastorale lue à l'Eglise St. Joachim il y a quelques semaines, sur ce sujet n'allait pas si loin. Je sais que cette lettre a été commentée de bien diverses façons par ceux qui avaient intérêt à faire entrer les Canadiens-Français dans cette noble chevalerie.

26 Janvier 1907

Mr le Rédacteur du
COURRIER DE L'OUEST

Mon cher Monsieur,

Je suis obligé à votre ami pour les réponses aux questions posées dans ma lettre du 14 janvier, que vous trouvez si claires et précises, appréciations que je m'étonne de trouver dans votre colonne de Tribune libre, où toute correspondance devrait être publiée sans commentaires.

Pour suppléer à certaines réponses, entre autre celle à la question No. 5 où votre ami déclare ne pouvoir affirmer si les résolutions de " boycottage" ont été adoptées par les Chevaliers de Colomb d'Ottawa, vous m'obligeriez en publiant ces résolutions publiées dans le *Canada* du 11 janvier dernier.

Résolutions importantes

Adoptées par les Chevaliers de Colomb d'Ottawa.

Le Canada, 11 janvier 1907

Ottawa, 10.—Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Ottawa No. 485, de l'Ordre des Chevaliersde Colomb :

" Attendu que les actes du gouvernement français pour mettre en force les lois de séparation récemment passées contre l'Eglise Catholique exigent que des mesures drastiques soient prises par les sociétés catholiques et les catholiques en général afin de protester solennellement contre ce gouvernement et la manière dont il persécute, l'Eglise en France.

" Attendu, que dans l'opinion de ce conseil, un des moyens les plus effectifs pour amener ce gouvernement persécuteur à réaliser sa folie, est pour les catholiques de ce pays, de " boycotter " tous les produits français ;

" Il est résolu que les membres de ce conseil s'engagent eux et leurs familles de s'abstenir d'acheter toutes marchandises de provenance française et ce, jusqu'à ce que le dit gouvernement ait rendu à l'Eglise sa pleine liberté et ses biens ; que de plus, les dits membres s'engagent à faire tout en leur possible pour induire les autres à faire comme eux."

Vous pouvez ajouter que les dames irlandaises de l'église St-Patrice d'Ottawa, ont aussi adopté de semblables résolutions.

Une autre société irlandaise de Montréal A. O. H. " Ancient Order of Hibernians " a fait de même.

Pour la réponse à la question No. 6. Tant qu'à n'avoir encore entendu parler de conseil français dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb, nous sommes tous encore à attendre d'en entendre parler, c'est une société irlandaise, sociale-religieuse.

Et je puis dire en conclusion que si les Canadiens-français à Edmonton qui sont entrés dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb n'ont pas fait cette démarche *les yeux fermés*, on leur a bien vite *mis le bandeau sur les yeux* pour les empêcher de voir, ce à quoi quelques uns avec raison se sont objectés, et n'ont pas donné suite à leur intention d'en faire parti.

Veuillez me croire comme toujours,

CANADIEN-FRANÇAIS.

ON DEMANDE un jeune homme comme apprenti-typographe.

S'adresser au Bureau d'Administration.

UN JEUNE MENAGE français désire se placer dans une ferme.

S'adresser au " Courrier de l'Ouest."



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute pessonne qui est l'unique chef d'une famille ot toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décécé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être dondé au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 0, 8, 03.

Amis cultivateurs ayez l'œil sur notre concours.

Vous pouvez si vous le voulez avoir la chance de gagner un prix.

Ils sont tous importants.

Si vous gagniez le premier prix, soit $50 enor, cela vous permettrait d'acheter une belle charrue ou tout autre instrument agricole. Vous pourriez encore acheter cinq truies qui vous donneraient de beaux profits.

Ou bien une belle vache laitière.

Pourquoi ne gagneriez-vous pas vous?

Les chances sont égales pour tout le monde. Lisez attentivement les conditions en 7ième page, et mettez-vous à l'œuvre immédiatement.

Pour les Cultivateurs

Alimentation des vaches laitières en hiver

Suite.

De plus tous ces aliments contiennent plus ou moins de gras, et lorsqu'on les associe entre eux, ils apportent dans la ration une quantité de gras presque toujours suffisante. Ce ont les tourteaux et la moulée de coton, la graine de lin, qui en contiennent le plus.

Si on peut nourrir les animaux rièn qu'avec du bon foin, on ne peut le faire avantageusement avec aucun de ces aliments employé seul.

La paille employée seule ne nourrirait pas suffisamment ; les betteraves ou l'ensilage seuls les échaufferaient et et les exposeraient à des inflammations d'intestins, et coûteraient du reste trop cher.

Les aliments entrant dans les 4 catégories dont nous venons de parler doivent donc toujours être mélangés entre eux et avec du bon foin avant d'être servis aux animaux.

Le bon foin doit en général former la base des rations. On en donne de 8 à 10 lbs. par jour pour une vache de poids moyen. Certains praticiens conseillent de ne pas le hacher ou de ne le hacher qu'en partie. Dans ce dernier cas, on mélangera la partie hachée avec la paille, les racines et les aliments concentrés.

A ce foin on ajoutera 40 lbs, et plus d'ensilage ou de racines, par tête et par jour. Les racines doivent être coupées et l'ensilage haché.

Quant à la paille, que l'on donne en même temps on doit la hacher en tout ou en partie et mélanger la partie hachée aux racines et aux aliments concentrés. La partie non hachée de la paille se donne généralement à la fin du repas. Pour les animaux trop gourmands on peut en donner mélangée à du foin au commencement du repas. Cela les empêchera de manger trop avidement et trop vite les racines et autres aliments qu'on leur donnera après. La paille non mangée doit être employée comme litière. On en fait entrer dans les rations environ de 1 à 2 lbs., par tête et par jour. C'est la paille d'avoine qui convient le mieux pour les vaches.

La ration sera complétée par environ 5 lbs, d'un mélange par moitié de grains et de tourteaux ou moulée de coton, ou de farine de graine de lin. On les donnera mélangés à la paille hachée, aux racines et au foin haché. On peut laisser fermenter ce dernier mélange douze heures en tas avant de le servir.

La ration que nous venons d'indiquer peut convenir pour une vache de poids moyen et dans les conditions normales. Appelons la "ration normale." Elle contient les matières azotés, *l'amidon, les sucres et les fibres* à peu près dans les proportions dans lesquelles ils se trouvent dans le bon foin (si on ne tient pas compte de l'eau.)

Lorsque la qualité de foins, des graines, des racines et des tourteaux varie, voici une manière de procéder pour balancer la ration.

Pour augmenter la proportion de fibres, on peut augmenter la proportion de paille.

Pour augmenter les éléments azotés, on augmente la proportion de tourteaux ou de grains.

Pour augmenter la quantité d'aliments aqueux et rafraîchissants, on peut augmenter la proportion des racines.

Si le foin est du foin riche en matières fibreuses comme le foin de marais, par exemple, on supprimera la paille et on la remplacera par une quantité équivalente de foin et de plus, comme ce foin est pauvre en matières azotés et en farineux, on augmentera la quantité de grains et de tourteaux ou de moulée. Si on emploie l'ensilage au lieu de racines, comme il renferme plus de fibres que les racines, il faudra diminuer ou même supprimer la paille en augmentant un peu la quantité d'ensilage ou celle du foin. Plus le foin ou l'ensilage seront grossiers, moins il faudra donner de paille.

Plus le foin sera pauvre, plus il faudra de grain et de tourteaux.

Par la pratique on arrive vite à savoir balancer convenablement ses rations en procédant comme nous venons de l'indiquer.

Un bon praticien ne sera jamais embarrassé sous ce rapport.

La même ration ne conviendra pas toujours à toutes les vaches. Il faut faire attention aux déjections des animaux. Si elles sont trop claires, il faut augmenter un peu la quantité des racines ou d'ensilage. Si elles sont trop dures, il vaut mieux diminuer la quantité de tourteaux.

Nous n'avons pas la prétention dans ces lignes de faire de la science et de donner des règles invariables ; ce que nous voulons, c'est indiquer au cultivateur un moyen de se guider, suffisamment compréhensible et exact pour une bonne partie des cas qui se présentent en pratique.

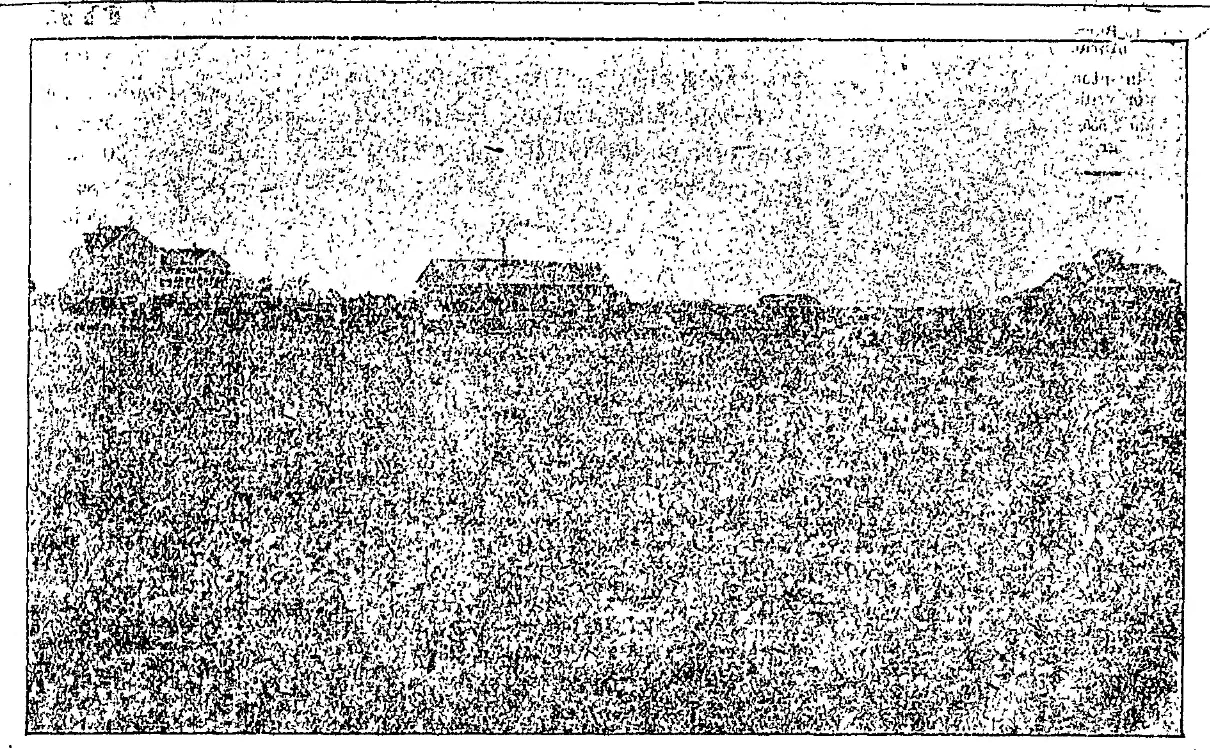
On prépare chaque jour une quantité suffisante de chacun des aliments employés pour que leur poids soient entre eux à peu près dans les proportions que nous avons indiquées, et pour que chaque animal ait autant du mélange qu'il en peut manger et digérer. Mettre du sel à la disposition des vaches ou saler les rations. Les animaux doivent aussi avoir de la bonne eau à leur disposition.

Comme les cultivateurs ne peuvent pas toujours se procurer des tourteaux ou de la moulée de coton, nous leur conseillerons fortement de semer de la graine de lin. Le lin vient admirablement dans la province. La graine de lin moulue est un des aliments concentrés les meilleurs. Elle est très riche en graisse, et elle a la propriété de ne pas constiper les animaux. Pour les vaches laitières, il sera toujours bon de la mélanger à d'autres grains ; elle doit toujours être donnee moulue. Quand l'avoine est bon marché, elle peut avec avantage entrer dans les rations.

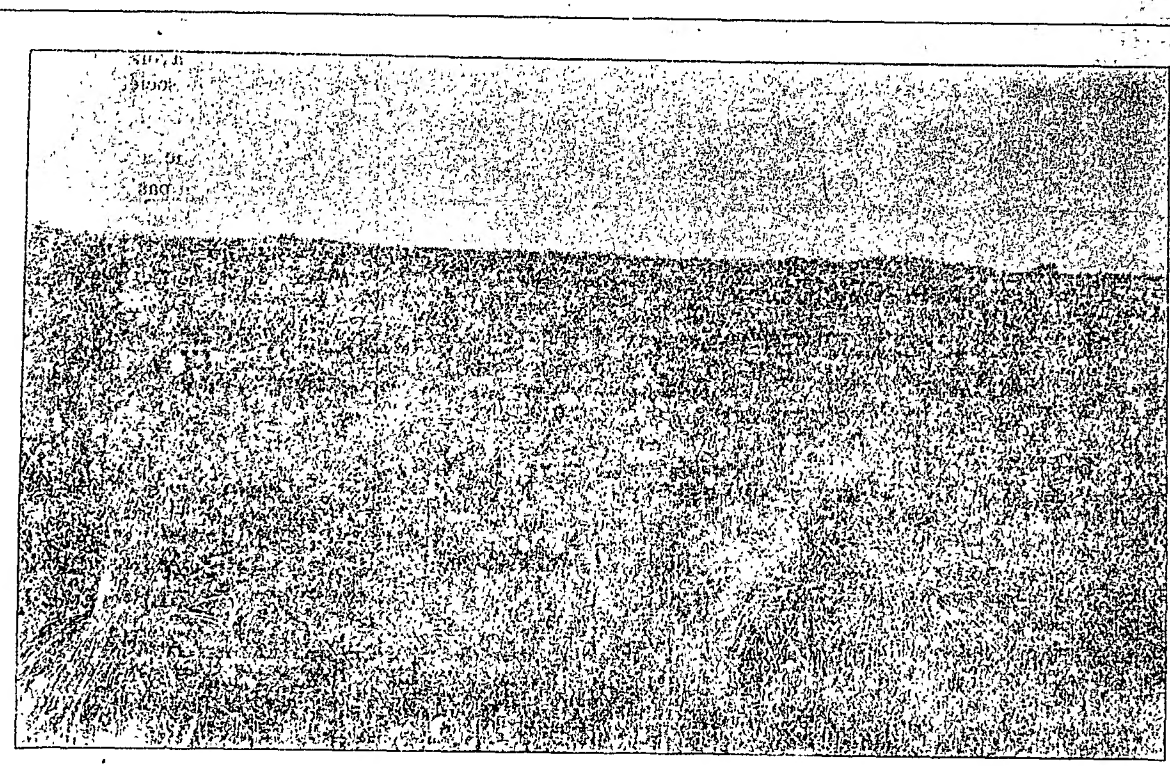
Pour servir les rations on peut hacher la paille, le foin, les racines, puis donner de ce mélange autant que chaque vache peut en manger. On peut le laisser fermenter, comme nous l'avons dit plus haut. Lorsqu'il y a des betteraves, qui sont un aliment riche en sucre, par la fermentation il se forme un peu d'alcool qui donne au mélange une saveur agréable qui excite l'appétit des vaches La fermentation ne doit cependant jamais être poussée jusqu'à la transformation de l'alcool formé en vinaigre (acide acétique) qui est nuisible aux vaches. Elle doit être très légère. L'ensilage fait communiquer aussi la même saveur à la ration.

Des praticiens recommandent de donner d'abord une partie du foin haché, puis lorsque la faim des vaches est un peu calmée, de servir la moitié du mélange des rations.

A suivre.

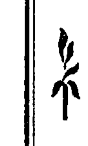


Vue d'une ferme dans l'Alberta



Une perspective d'un champ de blé





Chronique Régionale

BEAUMONT

VISITE EXTRAORDINAIRE DU R. P. LACOMBE

Malgre son grand age, le vaillant apotre du Nord-Ouest, celebre la messe le matin, et le soir, donne une longue et captivante conference.

Dimance dernier le R. P. Lacombe O. M. I., accompagné des RR. PP. Leduc de St. Albert, et Thérien d'Edmonton, était de passage à la cure de Beaumont chez le Rev. J. A Ouellette.

Le R. P. Lacombe malgré ses quatre-vingts ans avait accepté de célébrer la grand'messe paroissiale. Après l'évangile se tournant vers les fidèles, il leur adressa la parole comme un bon père à ses enfants. Rappelant à tous ceux qui l'écoutaient que c'était lui-même qui avait fondé, il y a une douzaine d'années cette parcisse de Beaumont aujourd'hui si florissante ; il leur dit :

" On rapporte qu'au premier temps de l'église, un vieillard à cheveux blancs, courbé par l'âge, et surtout éprouvé par les travaux d'un d'un long et pénible apostolat, ne pouvant plus se trainer lui-même, se faisait porter par ses disciples au milieu de l'assemblée des fidèles et là il ne cessait de leur répéter : mes petits enfants aimez-vous les uns les autres. Ce vieillard c'était l'apôtre St-Jean.

Eh bien ! aujourd'hui vous avez devant vous un autre vieillard. Il a eu le bonheur d'être le fondateur de cette belle paroisse, il a voulu visiter encore une fois ces lieux pleins pour lui de souvenirs, et venir vous donner quelques conseils qui vous feront recevoir avec respect,j'en suis sûr, ses chevoux blancs. Je ne vous dirai pas autre chose que l'apôtre St-Jean ; comme lui je vous répéterai : aimez-vous les uns les autres. De même que l'on s'aime dans une famille vraiment chrétionne, de même le lien qui doit unir les membres d'une même paroisse c'est la charité.

Dans la famille parents et enfants s'aiment d'un amour mutuel et réciproque. Dans la paroisse. il y a un père, c'est le pasteur : des enfants, tous les membres de la paroisse sont les siens.

Vous devez tout d'abord aimer votre vénéré curé, qui se dépense pour vous, qui ne s'épargne ni peines ni fatigues, pour vous guider dans le chemin de la vertu et du salut, vous devez l'aimer, lui faciliter sa tache, comme des enfants affectueux et obéissants,quisontreconnaissantsenversleurs parents de tous les sacrifices qu'ils s'imposent pour eux, craignent de les mécontenter et de leur causer la moindre peine.

Attentifs toujours à leur voix, ils n'ont d'autre volonté que celle de leurs parents, sachant d'ailleurs qu'en les écoutant, ils ne peuvent que bien faire. Dans les familles les enfants n'aiment pas seulement leurs parents, ils s'aiment aussi entre eux.

De même, dans une paroisse, il ne suffit pas de respecter et de vénérer le pasteur, il faut encore que tous les membres soient unis par les liens d'une véritable chariré. Rappelez-vous que vous êtes les membres d'une même famille, de la grande famille chrétienne; vous vous devez les uns aux autres aide et assistance quel-qu'un est il dans le malheur ; prêtez lui le secours de vos bras, de votre bourse ou si vous ne le pouvez accordez lui au moins le secours de vos cœurs, le secours de quelqes bonnes paroles, de quelques bons conseils.

Ainsi aurez-vous rempli le grand précepte de la charité chrétienne, qui aujourd'hui comme autrefois reste la première de vos obligations,et le secret de la force et de la vitalité des sociétés comme des familles.

Voilà en résumé l'allocution du vénérable octogénaire. Elle avait été écoutée par la chrétienne population de Beaumont au milieu d'un grand recueillement, chacun emporta profondément gravées dans son coeur ces paroles auxquelles l'âge et la vénération universellement attaché au nom du premier missionnaire du Nord-Ouest donnaient tant de poids.

A la fin de la messe le R. P. Leduc, vicaire-général du diocèse de St-Albert dit quelques mots pour féliciter les paroissiens de Beaumont.

Ils ont déjà cette union et cette charité que leur prêchait le R.P.Lacombe.

Que de progrès, tant au point de vue matériel que spirituel ! Les gens de Beaumont sont connus pour leur esprit de foi, pour leur amour de leur prêtre. A qui ne voudrait pas le croire, on pourrait montrer un joli et coquet presbytère et une église restaurée grâce à leur générosité.

Conference

Le soir, vers 8 hres, après la bénédiction du T. S. Sacrement donnée par le R. P. Leduc, l'infatiguable P Lacombe, à qui ses quatre-vingts ans ne pèsent guère, fit une conférence aux paroissiens de Beaumont, accourus en grand nombre malgré la distance et le grand froid, pour écouter la parole du vaillant missionnaire. Il ne leur parla que de ses souvenirs personnels, mais n'oublions pas, qu'il y a 57 ans que le R. Père est venu dans le Nord-Ouest. Il y a été un des premiers pionniers de la foi et de la civilisation, et en nous racontant sa vie, c'est un résumé de l'histoire du N.-O. que nous entendions.

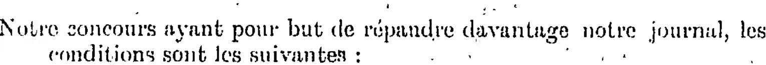
Pendant deux heures consécutives, il nous décrit la vie, les moeurs et les exploits des différentes tribus sauvages qui occupaient autrefois seules, ce vaste pays. Il nous met sous les yeux les difficultés du ministère au milieu de ces peuplades encore sauvages et barbares qui se livraient à chaque instant des combats entre elles. Ces guerres n'étaient pas sans exposer la vie du missionnaire, mais Dieu veillait sur lui, et lui accordait comme compensation de ses peines bien des consolations.

Il serait trop long de rapporter ici les différents traits dont le R. P. Lacombe émaillait sa conférence. Il termina en disant et à juste raison : Chers amis de Beaumont, je me flatte de connaitre le Nord-Ouest ; Dieu vous a donné un pays magnifique, une terre d'une richesse incomparable.



$150. en prix $150. en prix

Notre Concours



Nos Abonnés seuls sont admis à concourir



Premier Prix : **une bourse de $50.00 en Or.**

Deuxième Prix : **une bourse de $25.00 en Argent.**

Troisième Prix : **une bourse de $15.00**

Quatrième Prix : **une bourse de $10.00**

Plus **15 autres prix** consistant en objets divers tels que livres, chromos, etc., etc., tous d'une réelle valeur.

Les Conditions

Notre concours ayant pour but de répandre davantage notre journal, les conditions sont les suivantes :

Pour prendre part au concours chaque lecteur devra recruter trois nouveaux abonnés et nous envoyer le prix des trois nouveaux abonnements, soit trois dollars.

Il recevra en échange un bon pour le concours. Ce bon portera un numéro d'ordre. Nous en conserverons un talon.

Chaque concurrent aura droit à autant de bons qu'il aura de fois trois nouveaux abonnés.

Ceci revient à dire qu'avec un peu d'initiative les concurrents sérieux peuvent acquérir un nombre illimité de bons, c'est-à-dire de chances de gain.

Les abonnés peuvent être recrutés partout autour de vous, dans votre ancien village, parmi vos parents ou amis de la province de Québec ou des Etats-Unis.

A la fin du concours tous les bons seront placés dans un sac et le jour fixé, à l'heure et au lieu indiqué, en présence de tous les lecteurs qui se rendront à notre invitation, il sera procédé au tirage.

Les noms des heureux gagnants seront publiés dans nos colonnes.

Les prix seront versés sur la présentation des bons gagnants ou sur leur réception par la poste.





Soyez-en reconnaissants envers lui et sachez profiter de ses dons. Vous êtes, entre tous bien partagés à Beaumont, tout près du chemin de fer, à la porte de deux grandes villes. Sans doute ici comme partout, les commencements sont durs ; mais ne vous découragez pas, le sucès ne peut manquer de répondre à vos efforts, à un travail persévérant. En avant [illegible] colonisation ! Ne lachez pas la [illegible] om[illegible] N'allez pas chercher [illegible] que vous avez ici et [illegible] jouir avec plus d'avantages [illegible] avenir est à vous, si vous voulez [illegible] présent. Courage et tenacité, c[illegible] à le secret du succès !

Les bonnes gens de Beaumont n'oublieront pas de si tôt la visite du R.P. Lacombe. Daigne le bon Dieu le conserver encore de longues années sur la terre, afin que nous puissions encore avoir l'occasion d'entendre de sa bouche ses conseils et ses encouragements qui font tant de bien.

Beaumont, 28 janvier 1907.

St-EMILE

Mines de charbon.—La fameuse mine de charbon dont on a déjà parlé dans le COURRIER vient d'être vendue à Mr P. Paiement pour la somme de $8,000.00, c'est-à-dire $200.00 de l'âcre. Mr Paiement est un canadien de la province de Québec qui a fait fortune au Klondyke, qui est venu dans l'Alberta, autre Klondyke, pour convertir le charbon en or et en argent, car Mr Paiement est un entreprenant ; il s'est tout de suite mis à l'oeuvre, avec une équipe d'hommes. Lundi, le terrain c'est-à-dire une superficie d'environ 200 pieds de longueur sur 30 de largeur sera déblayée, ou plutôt on aura à enlevé de 6 à 8 pieds de terre et le charbon, le beau et riche charbon sortira comme par enchantement.

C'est certainement, au dire des visiteurs et des connaisseurs en la matière une mine exceptionnelle tant sous le rapport de la qualité du charbon que sur la facilité d'exploitation ou d'extraction.

A ce propos, le Surintendant du C. N. R. est venu visiter cette mine mardi dernier et a fait des offres considérables paraît-il, au propriétaire. Il a visité et examiné lui-même avec beaucoup de soin et a paru très intéressé, il est retourné avec de nombreux et magnifiques échantillons. Tout porte à croire que de bonne heure ce printemps, le C.N.R. se rendra de Morinville à St-Emile et chargera sur place tout le charbon voulu. On prête même à cette compagnie l'intention d'y établir des usines avant peu.

Visiteurs.—Mr le Dr Quesnel, de Morinville a été appelé ici, jeudi dernier, pour donner ses soins à Mr Vézina, du Fort Saskatchewan, en visite chez Mr Eug. Martel. Durant la veillée, il s'est trouvé indisposé et grâce à l'arrivée en toute hâte du Dr Quesnel et à ses soins attentifs, le patient est aujourd'hui hors de danger.

Rencontré aussi Mr l'avocat Madore d'Edmonton, qui tient un bureau à Morinville. Il est venu visiter la localité avec Mr Paquin.

Mariages.—Le 8 janvier, J. B. Lamarche conduisait à l'autel, Melle M. R. Blandine Leclerc. Mr L. Leclerc, le père de l'épouse agissait comme témoin et Mr L. Rochon servait de père à l'époux. Le Rév. J. A. Normandeau, curé, officiait. Le diner eut lieu chez Mr L. Rochon et le souper chez le père de la mariée, où on s'amusa ferme toute la veillée.

Mardi prochain, sera célébré le mariage de Joseph Jalbert avec Melle Flora Champagne.

Mr Roméo Bernard, fils adoptif de Mr Eug. Martel, avec sa jeune épouse, Delle Lutz, de Hugo, Minn. viennent d'arriver dans notre ville.

Notre curé fairt sa visite de paroisse, il va à petite journée à cause du froid.

NEMO.

MONTMARTRE

L'hiver.—Le bonhomme Hiver, nous fait cette année une visite que nous n'aurons garde d'oublier de si tôt. Nous avons de 18 à 24 pouces de neige avec un froid très vif. Lorsque l'on se rencontre la première parole en guise de salutation est : " Frotte-toi le nez, il est blanc."

Pauvre nez ! toi le plus bel, souvent le plus grand ornement de notre figure ! Comme tu en vois de... blanches

Il s'endormit comme un juste. Défiez-vous des proverbes, Georgette : Les justes ne ronflent pas la moitié si fort que les coquins.

A quoi rêvait-il ? à son mariage. Il y avait une demoiselle d'âge mûr, rousse, sotte, louchonne, bancale et bossue, mais aimable personne au demeurant, qui avait les doigts crochus comme un grapin et qu'il comptait prendre pour ménagère. Il voyait la dot...

Ah ! le joli rêve !

Mais voilà que tout à coup le rêve se fait cauchemar. Le gibier joue de ces tours quand on en prend plus que l'ordonnance ne le comporte, et M. le Hivain en avait pris pour trois hommes de loi : juste la pitance de six loups !

La roussotte était bien là, dans le rêve ; mais au lieu de poser sa dot sur la table, raisonnablement, elle l'avait mise, en gros sous, sur la maigre poitrine de M. le Hivain et l'étouffait de [illegible] son coeur.

Voyons, roussotte, laissez respirer [illegible] fiancé !

[illegible] tout ! La roussotte était en veine [illegible] Outre sa dot, elle avait ses dix doigts crochus qui saisirent le malheureux à la gorge et étranglèrent gaiement.

—Roussotte ! roussotte ! pas de mauvaise plaisanterie !

M. le Hivain ouvrit les yeux et faillit mourir de peur. Il y avait bien quelqu'un sur sa poitrine haletante, mais ce n'était ni la roussotte, ni sa dot ; c'était une des deux mortes du pertuis [illegible] Thoil, c'était Marie de Penhoel, l'aînée des deux filles de l'oncle en sabots

Il essaya de faire le signe de la croix, car tous les damnés ont recours à Dieu quand ils tremblent : mais ses mains étaient prises sous sa couverture.

– Qui êtes vous ? balbutia-t-il.

—Belle-de-nuit, Belle-de-nuit, répondit le cauchemar.

Et une autre voix répéta dans l'ombre au milieu de la chambre :

—Belle-de-nuit ! Belle-de-nuit !

La sueur froide perça sous le bonnet de coton de l'homme de loi.

—Et que voulez-vous, au nom de mon saint patron ?

—Ton âme, ton âme, que ton saint patron a abandonnée.

L'écho invisible ajouta :

—Abandonnée, ton âme, ton âme !

—Qu'en voulez-vous faire, de mon âme.

– L'emporter. L'emporter bien loin, bien bas.

L'écho :

—Bien bas, bien loin, l'emporter, l'emporter.

—Où ça, l'emporter ?

-En enfer.

L'écho :

—En enfer.

Et ensemble, la voix et l'écho :

—Ton âme ! ton âme ! en enfer ! en enfer !

M. le Hivain n'avait pas un fil sec sur le corps. La sueur ruisselait sur ses vilaines joues et sa langue sortait longue comme celle d'un chien essoufflé.

– Pitié, pardon ! s'écria-t-il, mes bons lutins, chères demoiselles, laissez-moi au moins le temps de me repentir.

—On achète le temps, dit la voix c'est cher.

=Le temps s'achète, répéta l'écho, cher, très-cher !

—Je suis un bien pauvre homme et je n'ai pas d'argent.

—Achète, achète, achète !

-Ou bien meurs, meurs, meurs.

Il avait toujours la poitrine écrasée, les mains prisonnières et la gorge étranglée.

—Faites votre prix, s'écria-t-il du fond de son angoisse. Combien demandez-vous ?

—Donne-nous l'acte de vente à réméré.

—Je ne l'ai pas parole d'honneur.

-C'est l'honneur que tu n'as pas.

--Ni parole.

-Ni parole, ni parole.

– Ni honneur, ni honneur.

Un double ricanement grinça dans la chambre et perça les oreilles du malheureux comme un bruit de scie.

Il avait effroyablement peur. Mais s'il livrait l'acte, où allaient ses rentes ?

Le cauchemar pesa plus lourd et serra plus fort.

– Grâce, grâce, cria-t-il.

– As-tu fait grâce au bord du pertuis ? lui fit-il répondu.

---Nous étions deux, pourquoi suis-je seul puni ?

---Patience, patience, patience.

Il sentit que la respiration lui manquait.

---Dans le bahut qui est auprès de la porte, dit-il enfin, sous mes chemises sales. Coquines, vous ruinez un honnête homme.

L'écho ouvrit le bahut et prit l'acte de vente en disant :

---Merci, merci, merci.

En disparaissant comme des ombres par la fenêtre ouverte, les deux Belles-de-nuit murmurèrent ensemble :

---Au revoir, au revoir, au revoir.

VII

L'AVENTURE

Au moment où onze heures de nuit sonnaient à l'horloge du château, les habitants de la ferme furent éveillés en sursaut par la voix de la veieille mère qui criait :

---Voici la volonté de Dieu qui passe

Elle était assise sur son séant, dans son lit, et ses yeux fixes regardaient du côté de la cour, où la nuit était noire entre la ferme et le château.

Le chien Turc hurlait à sa chaine et se démenait comme un fou.

---Qu'avez-vous donc, not'mère ? Et pourquoi éveillez-vous les travailleurs du jour qui ont besoin de se reposer la nuit ? demanda Jacqueline la ménagère, avec humeur.

---Le voilà, le voilà, le voilà.

Le cauchemar lâcha la gorge de M. le Hivain et lui distribua trois paires de beaux soufflets à [illegible] bdoteur.

---Ai-je parlé ? murmura la bonne femme. Les yeux se baissèrent. Je rêvais de celui qui est absent par malheur, et qui n'aurait pas laissé choir le nom de Penhoel.

Elle se tut.

Mais Turc, le grand vieux chien, ne se taisait pas, et ses hurlements semblaient être un chant de victoire.

Les gars s'éveillaient l'un après l'autre.

---C'est drôle, ça, dit Joson.

---Pour drôle, c'est drôle, appuya José.

---Drôle tout de même, faut pas mentir, conclut Josille.

Jean-Marie Delet ôta la barre de la porte pour voir ce qui se passait dans la cour. Il n'y avait plus rien dans la cour, mais des lumières couraient au premier étage du château, habité maintenant par M. de Pontalès.

Pontalès avait coutume de se coucher tard. Il restait seul jusqu'aux environs de minuit, entre sa pipe et sa bouteille. Son valet était en train de lui annoncer qu'un étranger demandait à le voir.

---Un étranger, s'écria le marquis. A cette heure.

---Voici sa carte, ajouta le valet. Ça a l'air d'un monsieur. Pontalès prit la carte et lut.

" P.-P. Montalt, de la Nouvelle-Orléans."

Ses sourcils se froncèrent violemment, mais il dit :

---Faites entrer.

Montalt s'introduisit en saluant fort poliment, mais au milieu de sa révérense son visage changea, sa haute taille se redressa et il dit :

---Ce n'est pas à monsieur le marquis de Pontalès que j'ai l'honneur de parler ?

---Si fait, répliqua sèchement le maître du château.

Montalt remit son chapeau sur sa tête et ajouta d'un ton froid :

---J'ai meilleure mémoire que vous ne croyez, M. Charles Boulanger. Pourquoi ce nom de Pontalès et ce titre de marquis ? voilà une singulière rencontre, et ce n'était pas vous que je cherchais.

Il s'assit en disant cela et indiqua un siège de la main, comme si les rôles se trouvant intervertis, Pontalès eût été le visiteur.

Celui-ci resta debout il avait peine à cacher son trouble.

---Faites comme moi, croyez-moi, reprit Montalt. L'entretien peut être long : à quoi bon se fatiguer ?

---L'entretien ne sera pas long, monsieur, répliqua Pontalès, qui reprenait son sang-froid. Nous ne sommes pas ici à la Nouvelle Orléans, où votre qualité de légiste vous faisait tout-puissant. Ici, les avocats sont de bien petits seigneurs. Je vous dis très-franchement mon cher monsieur Montalt, que votre présence ne m'est pas agréable, et que j'ai hâte de vous voir hors de chez moi.

Montalt croisa ses jambes l'une sur l'autre.

---Etes-vous bien sûr d'être chez vous ? demanda-t-il.

---Jusqu'à ce que M. le vicomte de Penhoel ne m'ait racheté son château.. commença le marquis.

---Je viens précisément vous racheter le château de M. de Penhoel.

Le marquis pâlit, mais ne perdit point son sourire.

---Vous êtes chargé des affaires de M. de Penhoel ? interrogea-t-il. C'est assez votre métier.

---Oui, monsieur Charles Boulanger c'est mon métier, et je suis chargé des affaires de M. de Penhoel.

---Vous avez l'acte de vente ?

---Qu'importe, cela ? Nous consulterons votre double...

A suivre

NOTES LOCALES

Edmonton progresse

Le tableau suivant venant des bureaux des inspecteurs de constructions de Winnipeg et d'Edmonton nous montre jusqu'à quel point l'activité de notre ville est grande.

Constructions pour le mois de janvier.

Winnipeg, 1906	$150,000
Winnipeg, 1907	40,000
Edmonton, 1906	12,418
Edmonton, 1907	125,135

Il est incontestable que le chiffre des constructions est le signe le plus sûr de la prospérité d'une ville.

Mais que conclure lorsqu'une ville de 135,000 habitants comme Winnipeg construit pour $40,000, tandis qu'Edmonton qui n'en compte que 12,000 construit pour $125,135 ?

Est-ce que cela n'est pas assez concluant ?

La seule augmentation du chiffre de cette année $125,135 sur celui de l'an passé $12,418 est plus éloquente et plus probante que tout ce qui peut être dit et écrit sur ce sujet.

L'Exposition des volailles et des grains de semences coincideront.

Le comité exécutif de l'Association des Eleveurs de volailles d'Alberta, dans une réunion tenue mardi soir a décidé de changer la date de l'exposition, précédemment fixée au 14 et 16 Février. Tous les membres ont été unanimes pour reconnaître qu'il valait mieux faire coïncider l'exposition des volailles avec l'exposition des grains.

Ces expositions seront tenues les 6, 7 et Mars.

Exposition provinciale des grains de semence

L'exposition provinciale des grains de semence, organisé par le gouvernement sera plus belle encore que celle de l'année dernière dont le succès fût retentissant.

Le ministère de l'Agriculture du Dominion (Section des grains de semence) coopéreravec la section provinciale pour donner le plus d'importance possible à cette exposition.

De nombreux prix seront donnés. La liste en sera envoyée sur demande adressée au département de l'Agriculture à Edmonton.

La societe " of equity "

La société " of equity " subit en ce moment une crise assez aigüe. Cette Cette société voudrait construire des élévateurs le long des chemins de fer. Ces élévateurs seraient la propriété de la compagnie et les cultivateurs seraient actionnaires.

La société " of equity " ne comprendra désormais que les membres porteurs d'actions.

Cette évolution n'est pas aisément acceptée par les membres de l'ancienne société.

Madame Léger Lambert a mis au monde un superbe garçon. Il a reçut au baptême les noms de François-de-Salle-Léger.

Madame Levasseur et Monsieur L. J. A. Lambert étaient parrain et marraine.

Chronique Regionale

(Suite)

La bloquade.—Par suite de l'abondance de la récolte les fermiers n'ont pas plus d'un tiers de leur blé vendu, et tout est bloqué. Les chemins de fer ne peuvent suffir aux transports. Aux stations, les fermiers construisent graineries sur graineries pour emmagasiner leur blé en attendant le débloquage. Certains d'entre eux ont transporté des graineries vides d'une distance de 20 milles du chemin de fer.

Notre nouvelle école.—Nous venons d'ouvrir nôtre nouvelle école du Sacré-Coeur de Montmartre, sous la direction de Mademoiselle Colican, institutrice.

Le Rév. Père Van de Velde, notre vicaire, vient d'être nommé curé à Sedley. Il partira ces jours-ci pour s'installer.

Mariage en perspective.—L'on nous annonce que bientôt deux mariages se feront dans la région Sud de notre colonie.

Allons ! 48o au dessous de zéro ne refroidissent pas les coeurs !

De retour.—Mr Henry Souvigny, de Wolseley vient d'arriver d'un voyage de 3 mois dans la province Québec.

SAINT-ALBERT

St-ALBERT—Les Soeurs de Charité du couvent de St-Albert offrent leurs plus sincères remerciements, avec leurs souhaits de bonne et heureuse année, aux généreux donateurs qui ont contribué à l'arche de Noël et au banquet du Nouvel An pour leurs nombreux orphelins.

Rév. Père Mérer,	$ 10.00
Mad. Descoteaux,	1.00
Mad. D. Chévigny,	1.00
Mr Courchêne,	.25
Melle Léonard,	1.00
Mr S. Larus,	10.00
Mr H. Frigon,	3.00
Mr Moïse Chevigny,	1.00
Rév. Père Leduc,	5.00
Un Ami,	5.00
Mr Latulippe,	.50
Mad. L. Derval,	.50
Rév. Père Portier,	2.00
Mr S. Cloutier,	.50
Mr McKenny, M. P.,	25.00
Mr A. Lamoureux,	1.00
Mad. McDougall,	5.00
Mad. Gariépy,	2.00
Mr E. Coulombe,	.50
Melle Hamel,	1.00
Mad. Delisle,	1.00
Mr. E. Chevigny,	1.00
Mad. C. Phelan,	1.00
Mr L. McDonald,	1.00
Mr Piquette,	1.00
Hon. Sénateur Roy,	5.00
Mr A. Chevigny,	1.00
Mr L. Henri,	1.00
Mr McNamara,	50.00
Mr Laurencelle,	25.00
Mr J. Coulombe,	.25
Mr Blash.	.50
Mr Lambert,	1.00
Mr A. Bornaia,	1.10
Mr E. Ripley,	5.00

Hopital Général, 1 boite de pommes.

MM. Hébert & Perron, 2 boites de pommes.

Mr E. Voyer, jouets.

Mr Picard, jouets.

Mr C. Sultz, jouets.

Mr Campell, 3 cadres.

Mr Hogan, 150 lbs de boeuf.

Mr H. B. Dawson, Bonbons, fruits, noix.

Mad. N. Asselin, Bonbons, fruits, biscuits.

Mad. Dr Tierney, 1 boite d'oranges japonaises.

Mad. Robertson, 1 boite d'oranges japonaises.

Mad. Hettinger, Jelly, fruits cannés, biscuits.

Mad. F. Eker, Jelly, fruits cannés, biscuits.

Mad. Morkin, une dinde.

Mr Léon Levasseur, 1 boite d'oranges japonaises.

ATHABASCA LANDING

Depuis quelques mois au Landing, règne la plus grande activité.

Les nouveaux venus sont nombreux, ils sont tous hommes de qualité. Nous citerons MM. L. H. Reid, gérant de la Banque Impériale, Stanley Davidson, caissier, J. L. Lessard, nouveau propriétaire de l'ancienne maison de commerce Hébert & Perron. T. Kirk, marchand de liqueurs, B.Roy, entrepreneur menuiserie, le Dr Boulanger, etc.

Nos hôtes.—Le Rév. P. Beaudry, O.M.I. est ici pour quelques semaines. MM. Collin Fraser de Chippewyan et le Capitaine Shart du Lac Labiche sont arrivés hier et nous resteront jusqu'au printemps.

Mr Loiseau, ancien gérant de la maison Hébert & Perron est retourné à St-Albert.

MM. P. E. Lessard et Perron ont passé une " neuvaine " à l'Hotel Grand Union. La veille de leur départ un banquet fut offert par M. Gagnon à M. P. Ed. Lessard.

Le banquet.—50 convives autant dire 50 orateurs étaient invités. La table était des plus appétissante, et l'entrain et la gaieté n'ont pas cessé de rêgner pendant toute la soirée.

Les murs étaient décorés de drapeaux et de banderolles portant en lettres rouges cette inscription :

Bienvenue au Président du Club Libéral d'Alberta.

Mr M. Perron présidait le banquet.

M. P. Ed. Lessard prononça un long et solide discours dans lequel il dit en substance tout son espoir dans l'avenir du Landing. Il en vante le site pittoresque près de la rivière Athabasca, au milieu de terres fertiles qui n'attendent que des bras pour produire.

Il nous assure que d'ici à huit mois nous aurons le chemin de fer. Il fait ensuite l'éloge de notre député au parlement provincial, Mr Boyle. Il suggère de fonder une chambre de commerce et termine en parlant d'union, de persévérance et vous souhaite... de continuer comme nous avons si bien commencé.

D'autres discours furent prononcés par M. J. Loiseau, James Wood, M. Kernan, Dr Boulanger, Charles Hilker, H. L. Reid, John Seath, T. B. Birk, J. Gagnon, Cléo. Major, Jack Russell, John Russell, R. Vance, W. MacRae.

Mr L. Lessard chanta en français puis en anglais, Mr Roméo Farrell accompagnait au piano. Aux petites heures on allait se séparer quand Mr Perron demanda 3 hourras pour Isaïe Gagnon, le roi du Nord.

C'est à plein poumons que tous les convives se rendirent à son désir.

Retraite—Une grande retraite préparatoire aux devoirs pascal commencera le 10 Février prochain.

Elle sera prêché par le Révérend père Emard, O. M. I., d'Edmonton.

AVIS AU PUBLIC

Madame Joe Langlais veut mettre ses propriétés en vente.

Tout acheteur du lot 145, block 6, Septième rue, devra considérer que les deux bâtisses, sises sur l'arrière du lot précité, sont la propriété personnelle de Monsieur Joe Langlais.

Ce dernier réserve expressement les deux bâtisses, qui seront enlevées le 1er Mai.

ENCAN !

Grande vente à l'encan à la ferme de KARL SALZL, située sur le ¼ N.-O. Sec. 27, Twp 55, Rg 25, 4e Méridien, un mille au sud de Morinville.

Un lot de bons animaux " short horns. "
8 bons chevaux
Des instruments aratoires, des outils, etc.

Mardi, 12 fevrier.

CONDITIONS — Pour des achats de moins de $20.—comptant, pour des achats de plus de $20.— 12 mois de crédit sur billet endossé.

Ne manquez pas cette vente

ROBERT SMITH
Encanteur.